

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Statistique des professions en Europe

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 60-68

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__60_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Statistique des professions en Europe.

Depuis la publication de nos deux premiers articles, des faits nouveaux ont vu le jour, qui nous obligent à soumettre à une nouvelle et plus substantielle étude cette importante question du recensement des populations européennes d'après leurs professions. Nous n'hésiterons donc pas à revenir sur nos pas et à reprendre, pour les compléter et les recoudre au besoin, les documents que nous avons déjà publiés.

Ce n'est guère que dans ces dernières années que les gouvernements ont compris les professions dans le programme des dénombremens. Au début, ces grandes enquêtes ne sortaient guère que sur le nombre total des habitants sans aucune distinction. Plus tard les sexes ont été recensés séparément. Ce n'est qu'assez longtemps après que sont venus se joindre successivement à ce premier renseignement, l'état civil, les âges et la nationalité. Les cultes et les moyens d'existence ont été le dernier terme de cette progression.

Ce n'est pas que les gouvernements aient jamais pu méconnaître la haute utilité d'une constatation exacte des formes multiples sous lesquelles les membres de ces grandes agglomérations qui s'appellent des États, pourvoient à leur subsistance ; mais ils ont longtemps douté de la possibilité d'en réunir exactement les éléments.

Ce sont surtout les questions de réformes douanières qui ont fait sentir, de nos jours, le besoin de connaître l'importance de chacune des branches du travail national et de déterminer, d'une période à l'autre, les mouvements des diverses sources de la production. Mais d'autres considérations ont également justifié cet élargissement décisif du cadre des anciens dénombrements. C'est ainsi que l'intérêt politique est lié intimement à un inventaire périodique des forces productives. Il est démontré, en effet, que les migrations des campagnes au profit des villes, en d'autres termes, de l'agriculture au profit de l'industrie, rendent plus difficiles les conditions du gouvernement et imposent au pouvoir des obligations d'une nature nouvelle. Évidemment, une population qui se concentre, éprouve des besoins, reçoit des influences, obéit à des mobiles qu'elle ne connaissait pas, quand elle s'étendait sur une surface considérable. La sécurité publique, l'hygiène, la sauvegarde des mœurs, exigent alors ou des institutions spéciales, ou de profondes modifications dans les anciennes. Les questions d'assistance prennent en outre, dans ce cas, un caractère de gravité qui appelle les plus vives et les plus constantes sollicitudes, celui qui a volontairement substitué au salaire modeste, mais assuré du travail agricole, le salaire plus élevé du travail industriel, devant nécessairement subir le choc des circonstances variables à l'infini et toujours difficiles à prévoir, qui interrompent ou ralentissent la consommation des produits manufacturés. En dehors de ces préoccupations, les vicissitudes des diverses industries appellent au plus haut degré l'attention des gouvernements. S'ils avaient sous les yeux, par exemple, le spectacle de l'affaiblissement, du dépérissement graduel de certaines fabrications, florissantes naguère, ne serait-il pas de leur devoir d'en étudier la cause et d'y apporter les remèdes à leur disposition (dégrèvement des matières premières, recherches de nouveaux débouchés, ouverture de nouvelles voies de communication, etc., etc.)? S'ils voyaient le nombre des personnes qui exercent des professions libérales, s'accroître sans mesure, sans aucune proportion avec les autres branches de l'activité publique et le développement de la richesse générale, ne devraient-ils pas s'en étonner et se demander si ce fait anormal n'est pas dû aux obstacles que rencontrent les autres carrières? Si les dénombrements leur montraient un développement rapide de la catégorie des individus qui se disent sans profession ou refusent de déclarer celles qu'ils exercent réellement ou dont on ne peut constater les moyens d'existence, ne seraient-ils pas justifiés à faire un examen approfondi des circonstances au milieu desquelles se produit ce symptôme inquiétant?

Nous pourrions multiplier ces exemples des enseignements, tous graves, se rattachant tous à des intérêts du premier ordre, qui ressortent du recensement des professions. Ceux qui précèdent suffisent pour démontrer combien il importe que, dans cette enquête spéciale, l'autorité supérieure et locale prenne les mesures nécessaires pour assurer l'exactitude des résultats à recueillir.

§ I.

Les pays sur lesquels va porter cette monographie, sont au nombre de quatorze. A l'exception de la Russie, tous les grands États y figurent. On regrette involontairement de ne pas y trouver l'Espagne, la Suisse et quelques États allemands, tel que le Wurtemberg et le Hanovre. Quant au Portugal, on sait que, depuis longtemps, il est tombé, au point de vue des recherches sur la population, au rang de la Turquie. Nous suivrons l'ordre alphabétique des noms de pays.

ANGLETERRE. — Dès 1801, l'administration eut la pensée de rechercher comment se répartissait la population de cette partie du royaume entre a) l'agriculture, b) l'industrie et le commerce, c) les autres professions prises en masse. Voici les nombres qu'elle recueillit :

AGRICULTURE.	INDUSTRIE et commerce.	AUTRES professions.	TOTAL de ces trois catégories.	PROFESSIONS inconnues.	POPULATION totale (moins l'armée et la marine militaire et marchande).
2,078,805	2,186,726	5,707,017	9,972,548	549,500	10,472,048

Il fut constaté, à l'occasion de ce *census*, que les intentions de l'administration n'avaient pas été comprises, probablement parce qu'elles n'avaient pas été clairement expliquées. Dans beaucoup de cas notamment, le chef de la famille avait compté sa femme, ses enfants et ses domestiques, comme appartenant à sa profession, et dans d'autres, il les avait classés dans la 5^e colonne. De là une diversité dans les réponses, qui en altérait sensiblement l'homogénéité.

En 1811, 1821 et 1831, on voulut y remédier en demandant le nombre des *familles* (et non des personnes) que a) l'agriculture, b) l'industrie et le commerce faisaient vivre exclusivement. On obtint les renseignements ci-après :

		AGRICULTURE.	INDUSTRIE et commerce.	AUTRES professions.
FAMILLES . . .	(1811.)	895,998	1,129,049	519,168
	(1821.)	978,656	1,350,239	612,498
	(1831.)	961,184	1,424,873	1,018,168
POUR 100. . . .	(1811.)	35	44	21
	(1821.)	33	46	21
	(1831.)	28	42	30

La diminution des familles vouées à l'agriculture, en 1831, paraît n'avoir été qu'apparente, un grand nombre d'individus qui ne travaillaient aux champs que trois ou quatre mois de l'année, et employaient le reste de leur temps à la pêche, dans les mines, ou à l'entretien des routes, ayant été classés par l'autorité locale dans la colonne des agriculteurs, pour les soustraire à la défaveur attachée, dans sa pensée, aux professions de la 3^e catégorie.

En 1831, on avait eu l'intention de prévenir l'effet de ce préjugé, en étendant le cadre des professions. On avait estimé, en outre, que pour connaître la population véritablement employée à la production, il convenait d'éliminer les individus de moins de 20 ans et de ne rechercher pour certaines professions que les hommes qui les exerçaient. Mais, en même temps, on avait maintenu la répartition des *familles* entre les trois classes ci-dessus. L'administration prescrivait donc en réalité, cette année, deux dénombrements, ou si l'on veut, un dénombrement sous deux formes différentes, dont l'une entièrement semblable à celle des deux *census* précédents. Nous venons d'indiquer les renseignements recueillis sous cette dernière forme; ceux qui lui furent fournis dans le sens du cadre le plus étendu, sont les suivants :

TOTAL des hommes de 20 ans.	AGRICULTURE.		Grande industrie. (Patrons, ouvriers et employés.)	Petite industrie et commerce. (Patrons, ouvriers et employés.)	Capitalistes, banquiers et individus exerçant des professions libérales.	Salariés autres que les ouvriers agricoles et industriels	Autres hommes de 20 ans (domestiques non compris)	DOMESTIQUES MALES		Servantes de tout âge.
	Exploitans.	Ouvriers.						de 20 ans et au-dessus.	de moins de 20 ans.	
3,944,511	355,890	887,167	404,317	1,159,867	214,390	608,712	235,499	78,669	34,555	670,491

Nouveaux changements, en 1841, dans la nomenclature officielle. Les familles disparaissent pour faire place au recensement exclusif des personnes. Toutefois le nouveau cadre est rédigé de manière à permettre de distinguer encore une fois la classe agricole, d'abord de la classe industrielle et marchande, puis des autres professions. A la pensée, évidemment défectueuse, de ne recenser, pour certains états, que les hommes de 20 ans et au-dessus, on substitue celle de diviser, pour chaque sexe

et pour chaque profession, des âges en deux catégories : au-dessus et au-dessous de 20 ans. Enfin le cadre des professions est notablement étendu; mais surtout le sens de chaque question est déterminé par des instructions plus précises que par le passé. Suit le résumé des renseignements obtenus dans ces nouvelles conditions ;

AGRICULTURE.	INDUSTRIE et commerce.	SALARIÉS autres que ceux des professions précédentes.	ARMÉS et marine militaire et marchande.	PROFESSIONS libérales. (1)	INDIVIDUS ayant des moyens d'existence indépendants(2)	DOMESTIQUES	INDIVIDUS SANS profession. (3)
1,499,278	3,110,376	761,868	350,094	248,254	511,440	1,165,233	209,026

D'après ce tableau, les professions ont été recensées pour 7,846,569 et non recensées pour 10,997,865 personnes, ou 59 p. 100.

En rapprochant les nombres qui précèdent des documents analogues pour les dénombremens antérieurs, on constate que, de 1831 à 1841, le rapport au total des professions est descendu à 22 p. 100 pour l'agriculture et s'est élevé à 46 pour l'industrie et le commerce, à 32 pour l'ensemble des autres branches du travail national.

Des améliorations de la plus grande importance ont été introduites dans le census de 1851, et l'administration anglaise a considéré la nomenclature arrêtée dans cette circonstance comme tellement satisfaisante, qu'elle n'a pas hésité de la proposer à l'adoption du congrès international de statistique, réuni à Londres en 1860. A ce titre elle appelle toute notre attention. En voici d'abord les principes généraux :

1° Les professions, ou, plus exactement, les moyens d'existence de tous les habitans doivent être recensés; 2° les âges doivent être recueillis par sexe, pour chaque profession, afin de pouvoir déterminer, avec la connaissance des décès par âge des individus appartenant à cette profession, son coefficient de mortalité et par conséquent sa salubrité relative; 3° dans la classification des états mécaniques, c'est la matière élaborée et non la destination qui doit être prise surtout pour point de départ; 4° les femmes qui n'ont pas de professions distinctes de celles de leurs maris, doivent, ainsi que les enfans, former une catégorie spéciale; 5° dans le cas où la même personne exerce simultanément plusieurs professions, elle doit être classée à celle qui lui fournit son principal moyen d'existence; toutefois il importe de recueillir des renseignements sur le nombre des individus qui se trouvent dans cette situation; 6° la distinction entre le commerce et l'industrie présentant de grandes difficultés dans la pratique, on peut les confondre pour chaque nature de produit; 7° en recensant les professions agricoles, il convient de rechercher l'importance de chaque exploitation agricole, en se renseignant sur sa superficie et sur le nombre d'ouvriers qu'occupe chaque possesseur du sol; 8° le recensement des enfans chez leurs parents, doit distinguer entre ceux qui reçoivent et ceux qui ne reçoivent pas l'instruction élémentaire.

Arrivons à la nomenclature. Elle comprend les divisions principales et subdivisions ci-après :

I. *Fonctionnaires publics* (1° de l'État, 2° des paroisses). — II. *Force publique* (1° armée, 2° marine). — III. *Professions savantes*, y compris les subordonnés immédiats de ceux que les exercent (1° clergé, 2° légistes, 3° médecins et chirurgiens, 4° employés des églises, 5° greffiers des tribunaux, employés des cours de justice,

1. Clergé, profession judiciaire et médicale, beaux-arts, fonctionnaires et employés de l'État et des paroisses.

2. Rentiers, etc., etc.

3. Pensionnés, mendiants, indigents, aliénés, détenus.

éditeurs; 6° chimistes et fabricants d'instruments de chirurgie). — IV. *Littérature, beaux-arts et sciences* (1° auteurs, 2° artistes, 3° savants, 4° professeurs). — V. *Veuves, mères de famille, enfants et autres membres de la famille* n'ayant aucune profession et ne figurant dans aucune autre catégorie (1° femmes, 2° veuves, 3° enfants et parents demeurant ensemble, 4° enfants recevant l'instruction primaire). — VI. *Professions relatives au logement, à l'habillement, et domesticité* (1° hôtels garnis, restaurants, cafés et pensions; 2° domestiques, 3° habillement). — VII. *Achat, vente, dépôt, location ou prêt d'argent, de maisons et de marchandises*. — VIII. *Transports* (1° sur les chemins de fer, 2° sur les routes ordinaires, 3° sur les canaux, 4° sur les autres cours d'eau et sur mer, 5° dépositaires et entrepositaires, 6° commissionnaires). — IX. *Propriété et exploitation du sol*, production des céréales, fruits, fourrages, animaux de ferme et autres objets (1° terres arables et prairies ou pâtures, 2° bois, 3° jardins). — X. *Professions ayant des animaux pour objet* (éleveurs, marchands et dresseurs de chevaux, jockeys, groomes, palefreniers, maréchaux ferrants, vétérinaires, etc.). — XI. *Art et professions mécaniques* (1° libraires, 2° comédiens, 3° musiciens, peintres et graveurs, 5° sculpteurs, 6° spectacles et jeux, 7° plans et dessins, 8° médailles et monnaies, 9° montres et instruments de précision, 10° armes, 11° machines, 12° voitures, 13° harnais, 14° navires, 15° maisons, 16° ustensiles agricoles, 17° produits chimiques). — XII. *Industries et commerces ayant des matières animales pour objet* (1° viande, 2° graisse, os, cornes, ivoire, savons, intestins, 3° peaux, 4° plumes, 5° cheveux et fourrures, 6° laine, 7° soie). — XIII. *Industries et commerces ayant des matières végétales pour objet* (1° légumes, 2° boissons et spiritueux, 3° gommes et résines, 4° bois de construction, 5° autres bois, 6° écorce, 7° à 9° objets en bois, 10° objets en jonc, en crin, en paille, 11° objets en chanvre, 12° en lin et coton, 13° en papier). — XIV. *Industries et commerces ayant des matières minérales pour objet* (1° houille, 2° pierre, argile, 3° poteries, 4° verre, 5° sel, 6° eau, 7° pierres précieuses, 8° or et argent, 9° cuivre, 10° étain, 11° zinc, 12° plomb, 13° bronze et autres mélanges, 14° fer et acier). — XV. *Journaliers et autres*, sans définition de profession (1° journaliers, 2° autres individus n'ayant pas d'occupation définie). — XVI. *Personnes ayant des moyens d'existence indépendants et n'exerçant aucune profession* (rentiers, pensionnaires, etc.). — XVII. *Personnes à la charge de la communauté et n'ayant pas de profession spécifiée* (1° indigents, 2° prisonniers sans profession spécifiée, 3° vagabonds). — XVIII. *Personnes sans profession* ou dont la profession n'a pu être constatée.

Cette nomenclature donne lieu aux observations suivantes :

Les classes III et IX pourraient sans inconvénient et devaient même, par les lois de l'analogie, être réunies en une seule sous le titre générique de *profession libérale*. — On est surpris de trouver les fabricants d'instruments de chirurgie parmi les professions savantes; leur place naturelle est à la XI^e classe (9^e sous-classe). — L'affectation d'une colonne spéciale aux femmes et aux enfants a pu amener des erreurs importantes, en faisant considérer comme sans profession par les agents du census, un nombre considérable de personnes qui concouraient, dans une mesure plus ou moins étendue, à celle de leurs maris ou parents. Ils ont pu d'autant plus facilement se tromper, qu'ils avaient mission de classer les femmes et même les enfants dans la profession des maris et parents, lorsque leur concours à l'exercice de cette profession était *probable*; c'est ainsi, en effet, que nous voyons figurer à

la profession maritale la femme de l'aubergiste, du débitant de bière et liqueur, du cordonnier, du boucher, du boutiquier; c'est ainsi encore que toute la famille du fermier et de l'éleveur est attribuée à sa profession, comme devant très-probablement lui prêter un concours actif. Le classement distinct et en bloc des femmes et des enfants a encore cette conséquence fâcheuse, qu'elle supprime le moyen de reconnaître l'importance de chaque profession, au point de vue du nombre des personnes qu'elle fait vivre, l'un des faits, selon nous, les plus intéressants à recueillir dans une statistique de cette nature. — L'industrie de l'habillement ne nous paraît pas logiquement classée à la VI^e division; sa véritable place est aux industries qui élaborent des matières animales ou végétales, et notamment le lin, le chanvre, le coton, la laine, la soie, le crin, les cheveux, les plumes et les peaux. — Les propriétaires de maisons qui les louent ou les habitent, ont-ils une relation d'analogie quelconque avec les banquiers, les courtiers, les commissaires-priseurs, les prêteurs sur gages, les négociants, les boutiquiers, les revendeurs, les colporteurs, les marchands ambulants, etc.? En d'autres termes, l'habitation et la location d'une maison peuvent-elles être assimilées à un négoce, à un trafic? — La classe VIII contient une sous-classe, celle des entrepositaires, qui a pu être confondue avec une profession analogue de la classe VII (ceux qui gardent les marchandises de toute sorte). — La classe IX contient non-seulement les exploitants, mais encore les propriétaires du sol. N'a-t-il pu se faire une confusion entre ces propriétaires et les personnes ayant des moyens d'existence indépendants de toute profession (classe XVI)? Nous serions d'autant plus disposés à le croire, que le census n'attribue à l'Angleterre (pays de Galles compris) que 19,989 propriétaires ruraux du sexe masculin et 14,638 du sexe féminin, soit (en supposant que ces deux nombres représentent bien des propriétaires distincts) 34,627 possesseurs du sol pour une superficie de plus de 15 millions d'hectares. Une pareille concentration de la propriété est-elle possible, même distraction faite de la portion du sol appartenant à l'État, à la liste civile, aux paroisses et aux établissements publics? D'un autre côté, est-il bien certain qu'il ne s'est opérée aucune confusion entre les propriétaires ruraux et ceux des maisons? ces derniers ont-ils bien tous été recensés? on serait tenté d'en douter, quand on songe que, d'après le census, la propriété des 3 1/2 millions de maisons de l'Angleterre, en 1851, se partageait entre 34,202 personnes seulement, soit environ 100 maisons par personne!.... — Les éleveurs de chevaux, déjà compris à l'agriculture, n'ont-ils pu être confondus avec les professions de la classe X (professions relatives aux animaux)? Ne convenait-il pas de faire figurer les cochers, jockeys, palefreniers, etc., dans la catégorie des domestiques, à laquelle ils appartiennent réellement, au lieu de les attacher à la classe X? — Le classement dans une seule et même division (XI) des professions artistiques et des industries mécaniques peut-il se justifier? qu'a de commun notamment un fabricant de machines, d'armes, de montres, d'instruments de précision, de produits chimiques, un constructeur de navires et de maisons, avec un libraire, un comédien, un musicien, un peintre, un graveur, un dessinateur? Ces six dernières professions n'ont-elles pas notamment une étroite affinité avec celles de la classe IV (beaux-arts, littérature et sciences)? — La confusion de l'industrie et du commerce dans les classes XII, XIII et XIV, est à nos yeux le plus grand *desideratum* de cette nomenclature. Nous n'avons pas besoin de signaler, en effet, les différences profondes qui les séparent; elles sont de la plus grande évidence. Remarquons en outre que cette confusion détermine un

double emploi avec les commerçants de la classe VII. Ce n'est pas tout ; plusieurs des industries de la classe XI (productions mécaniques) ont une ressemblance frappante avec celles des trois classes suivantes. Nous ne voyons pas clairement la raison qui les en a fait distinguer, quand les procédés manufacturiers et la matière sont souvent les mêmes. Citons comme exemples l'horlogerie, les fabriques d'instruments de précision, les fabriques d'armes, de machines, d'ustensiles agricoles, de navires en fer, dont les métaux forment en totalité ou en presque-totalité la matière, et qui figurent à la classe XI, tandis que, selon nous, ces fabrications ont une étroite parenté avec celle des bijoux, des objets en cuivre, en étain, en zinc, en fer, en acier, en bronze (classe XIV). — Ne devait-on pas également trouver les constructeurs de navires en bois dans la série des fabrications dont le bois forme la base (classe XIV) ; les fabricants de selles et de harnais dans celles des industries qui élaborent des matières animales ?

Cette violation fréquente de la loi des analogies, prouve suffisamment, selon nous, que la nomenclature anglaise ne saurait être considérée comme le dernier mot d'une classification logique des professions. Nous lui reprocherons, en outre, de ne donner, pour le commerce et l'industrie, que le nombre des individus appartenant à chaque état et de négliger la distinction des chefs de famille ou patrons et des ouvriers ou auxiliaires, que les statistiques allemandes établissent avec tant de soin, et qui jette de si vives lumières sur la part du capital et du travail dans la production. Enfin, en rompant complètement avec les classifications précédentes, elle a le tort grave de rendre impossibles des comparaisons du plus vif intérêt.

Le tableau ci-après résume les faits recueillis en 1851.

	Au-dessous de 20 ans.		Au-dessus de 20 ans.	
	SEXES		SEXES	
	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.
I. Gouvernement central et local	1,496	89	71,191	2,527
II. Armée de terre et de mer	7,773		88,714	
III. Professions savantes	12,451	53	98,279	1,410
IV. Littérature, sciences et beaux-arts	4,692	8,318	41,618	64,336
V. Femmes, enfants, et autres personnes vivant dans la famille sans profession déterminée	3,389,492	3,780,565	21,779	3,227,150
VI. Professions relatives à l'habillement et autres objets nécessaires à l'homme	120,504	458,168	512,209	1,399,322
VII. Achat, vente, location d'argent, de maisons et marchandises diverses	20,372	2,690	120,380	56,010
VIII. Industrie des transports	100,345	5,423	285,686	7,479
IX. Agriculture	385,193	129,600	1,421,354	454,421
X. Eleveurs d'animaux domestiques	12,454	225	86,528	1,055
XI. Arts et professions mécaniques	121,928	5,288	624,503	11,617
XII. Elaboration et vente de matières animales	91,087	84,383	293,531	163,862
XIII. <i>Idem idem</i> végétales	192,976	185,229	654,859	341,950
XIV. <i>Idem idem</i> minérales	209,970	24,426	877,476	34,380
XV. Ouvriers et journaliers sans spécification du genre de travail	61,820	2,461	322,768	9,217
XVI. Rentiers, pensionnés et autres personnes ayant des moyens d'existence indépendants	614	1,868	33,681	126,566
XVII. Individus à la charge de la société (prisonniers, indigents, malades, etc.)	17,879	15,667	39,444	84,412
Individus dont la profession n'a pu être constatée	14,207	33,080	54,786	73,780
Totaux	4,764,743	4,737,635	5,458,815	5,998,384

Autriche. — La population n'y a été dénombrée pour la première fois par profession, qu'en 1857. Nous ne connaissons pas les détails de la nomenclature employée dans cette circonstance, les résultats généraux et récapitulatifs ayant seuls été publiés. Les chiffres qui suivent ne comprennent pas la Lombardie, et se rapportent à la population civile seulement.

Écclésiastiques	57,959	<i>Report.</i> . . .	3,437,602	<i>Report.</i> . . .	9,571,650
Fonctionnaires et employés	165,070	Propriétaires de maisons et rentiers	715,840	Employés du commerce	96,427
Militaires	140,948	Industriels	672,373	Domestiques	892,855
Savants et artistes	36,646	Marchands	127,150	Journaliers	2,270,309
Profession judiciaire	9,809	Bateliers et pêcheurs	54,628	Autres professions	1,281,700
<i>Idem</i> médicale	27,984	Ouvriers agricoles	3,447,741	Femmes sans professions et enfants de moins de 14 ans	18,850,680
Propriétaires ruraux	2,999,096	Ouvriers industriels	1,115,916		
<i>A reporter.</i>	3,437,602	<i>A reporter.</i>	9,571,650	Total	33,962,621

Bavière. — La classification adoptée en 1852 fait connaître, pour chaque profession séparément, les familles et les individus dont elles se composent, c'est-à-dire toutes les personnes (domestiques exceptés) qui en vivent directement ou indirectement, avec la distinction des villes et des campagnes. On regrette qu'elle n'ait pas séparé les sexes. On y trouve, en outre, quelques imperfections de détail. Ainsi les domestiques de l'industrie et du commerce ont été confondus à tort avec les compagnons et les apprentis.

	FAMILLES.	HABITANTS.		FAMILLES.	HABITANTS.
I. AGRICULTURE.			III. PROFESSIONS LIBÉRALES.		
Vivant exclusivement de la culture du sol et de l'exploitation des forêts. . .	347,726	1,448,885	a) Nobles vivant de leurs rentes	861	2,704
Vivant à la fois de l'agriculture et d'une profession commerciale ou industrielle.	115,559	514,641	b) Fonctionnaires publics.	35,037	110,084
Journaliers agricoles et en même temps propriétaires	108,021	426,511	c) Clergé :		
<i>Idem</i> non propriétaires . .	82,958	245,867	Prêtres cathol. séculiers.	"	5,991
Domestiques	2,696	457,362	Religieux Hommes . . .	"	965
Totaux	656,960	3,092,606	cloîtrés Femmes	"	2,331
			Protestants	1,216	5,969
II. INDUSTRIE ET COMMERCE.			Anciens réformés	6	23
Propriétaires de maisons ou de terres	192,976	548,460	Autres cultes chrétiens . .	5	22
Non propriétaires	60,932	202,096	Cultes non chrétiens. . .	76	361
Journaliers des villes . . .	17,677	57,140	d) Rentiers, pensionnés, savants, médecins, artistes sans fonctions publiques	36,672	76,717
Domestiques, compagnons, apprentis	15,196	228,229	e) Domestiques de cette classe et des militaires . .	1,190	46,084
Totaux	226,781	1,035,925	Totaux	75,068	250,531
			IV. PROFESSIONS IMPRODUCTIVES.		
			Armée	35,354	92,758

Au point de vue du rapport des professions entre elles, ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Agriculture	3,092,606	691.9
Industrie et commerce	1,035,925	231.6
Professions libérales	250,531	53.0
Armée	92,758	20.6
	4,471,820	1000.0

Belgique. — Les professions y ont déjà été recensées deux fois, en 1846 et 1856, dates des deux derniers censuses décennaux de ce pays. Les résultats de la première de ces deux opérations se résument ainsi qu'il suit :

	MAÎTRES.	OUVRIERS.	TOTAL.	RAPPORT p. 1000.	
Agriculture	987,866	1,232,484	2,220,714	512	
Industrie	Nourriture de l'homme	95,837	26,595	122,432	28
	Vêtement	90,473	164,180	254,653	59
	Bâtiment	112,077	154,334	266,411	61
	Ameublement	27,482	13,924	41,406	10
	Industrie manufacturière	11,462	448,936	460,398	100
Commerce	<i>Idem</i> métallurgique	45,164	172,678	217,842	50
	Autres professions	20,855	22,615	43,470	10
Professions libérales (armées, rentiers et pensionnés compris)	289,013	"	289,013	67	
Personnes sans professions	262,422	"	262,422	60	
	"	"	158,935	37	
	1,942,171	2,536,090	4,337,196	1000	

Cette nomenclature a été assez sensiblement modifiée en 1856, si ce n'est dans sa forme extérieure, au moins dans ses éléments. Ainsi, la distinction des maîtres et des ouvriers, dont l'importance est incontestable, a disparu pour faire place à celle des sexes, dont nous ne contestons pas non plus la valeur. Les diverses industries manufacturières ont été l'objet d'un classement différent, et par conséquent ne sauraient être utilement rapprochées pour les deux années. Réunis aux maîtres, en 1846, les domestiques en ont été distraits, dans le nouveau census, pour former une catégorie distincte. Les professions libérales, confondues, dans le premier, en un seul total, ont été, dans le second, l'objet de spécifications destinées à faire apprécier l'importance de chacune d'elles. A ce point de vue encore, aucune com-

paraison détaillée n'est possible entre les résultats des deux opérations. Nous nous bornerons donc à donner ceux de l'enquête de 1856.

	1856.		
	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	700,314	352,901	1,053,115
I. GRANDE INDUSTRIE :			
Minérale	62,902	10,390	73,292
Métallurgique	55,164	3,493	58,657
Céramique	5,514	498	6,012
Textile (lin, laine, coton et soie)	116,914	134,141	251,055
Cuir, peaux, carrosserie, sellerie	29,851	170	30,021
II. PETITE INDUSTRIE :			
De l'alimentation	42,130	3,016	45,146
Des vêtements	68,995	183,523	252,517
De la construction	107,322	1,096	108,418
De l'amublement et de l'ornement	15,883	284	16,167
III. INDUSTRIES DIVERSES :			
Produits chimiques	1,634	158	1,792
Imprimerie, papeterie, gravure, photographie	7,391	914	8,305
Autres	15,285	290	15,575
IV. COMMERCE	106,162	50,641	156,803
V. PROFESSIONS LIBÉRALES :			
Administration	15,853	35	15,888
Justice	9,100		9,100
Cultes	10,194	12,256	22,450
Instruction publique	6,082	2,923	9,005
Service médical	3,800	1,406	5,206
Lettres, sciences et arts	5,566	296	5,862
VI. FORCE PUBLIQUE	56,106		56,106
VII. PROPRIÉTAIRES, RENTIERS, PENSIONNÉS	22,426	27,888	50,314
VIII. DOMESTICITÉ	19,130	67,844	86,974
IX. SANS PROFESSION	799,165	1,403,625	2,202,790
TOTAUX	2,271,783	2,257,777	4,529,560

Il semble résulter de l'avant-dernière colonne de ce document que les enfants et les femmes mariées n'ayant pas une profession distincte de celle de leurs maris, ont été classés dans la catégorie des *individus sans profession*. Disons en passant que ce classement est admissible et conforme à la vérité des choses pour les enfants au-dessous d'un certain âge, qui ne prennent réellement aucune part à la profession des parents *chez lesquels ils demeurent*; mais il est certain que beaucoup d'enfants au-dessus de cet âge sont, comme apprentis, de véritables auxiliaires de la production. Il en est de même d'un grand nombre de femmes, qui concourent très-activement à l'industrie de leurs maris, soit en tenant les livres, la caisse, la correspondance, soit comme préposées à la vente. Les exclure en masse de la profession maritale est donc la négation d'un fait réel, certain, et d'un intérêt statistique incontestable. A nos yeux, l'exclusion des enfants et des femmes n'est réellement motivée que pour les professions libérales, à l'exercice desquelles il est évident qu'ils sont étrangers.

Le classement des femmes et des enfants dans la catégorie des individus sans profession, a, en outre, cet inconvénient qu'ils sont confondus avec les individus réellement sans profession, ou sans profession avouable, ou dont la profession n'a pu être constatée, double renseignement qui méritait une mention spéciale.

Si l'on rapproche les principales professions ou conditions qu'énumère le tableau ci-dessus, on trouve les rapports ci-après :

	1856.	Pour 1000.
Agriculture	1,053,115	234.5
Grande industrie	419,037	92.5
Petite industrie	447,910	98.9
Commerce	156,803	34.7
Professions libérales	67,511	14.8
Force publique	56,106	12.4
Propriétaires, rentiers, pensionnés	50,314	11.0
Domesticité	86,974	19.2
Sans profession	2,202,790	486.4
	4,529,050	100.00

(La fin au prochain numéro.)